



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



La cellule vie scolaire

La Proviseure vie scolaire

Téléphone
03 88 23 34 85
Fax
03 88 23 38 46
Mél.
Lucie.Pitiot@
ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9



Strasbourg, le 15 novembre 2016

La Rectrice

à

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
publics et privés sous contrat

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
circonscription

s/c de Mesdames les Inspectrices d'académie,
directrices académiques des services de
l'Education Nationale du Bas-Rhin et du Haut-
Rhin

Objet : Prix de la tolérance 2017.

L'association des « Amis de Marcel Rudloff », en partenariat avec l'académie de Strasbourg, reconduit pour la quinzième année consécutive son concours intitulé « prix de la tolérance ». Ce prix est ouvert aux classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles élémentaires, aux classes des collèges et des lycées.

Notre académie a toutes les raisons de s'engager dans cette action. En effet, l'observation des communautés scolaires permet, aujourd'hui, de repérer quelques évolutions marquantes de notre société, en particulier :

- la désocialisation d'une partie de la jeunesse et l'apparition de comportements difficilement compatibles avec les exigences de la scolarité,
- la perte de certains repères, liée au déficit de dialogue entre une partie des jeunes et les adultes,
- la difficulté à toujours donner du sens à l'Ecole, comme lieu privilégié pour l'éducation et l'apprentissage de la vie adulte,
- le renoncement partiel à certaines règles fondamentales, sur lesquelles devraient pouvoir s'appuyer les relations interpersonnelles et auxquelles elles devraient pouvoir se référer.

Or, parce qu'elle est une communauté éducative vivante, l'Ecole d'aujourd'hui est, peut-être encore plus qu'hier, un lieu d'apprentissage privilégié de la responsabilité citoyenne et des valeurs républicaines fondamentales.

Ainsi, de l'école au lycée, la loi d'orientation de juillet 2013 a souhaité que soit mis en œuvre un véritable Parcours Citoyen.

L'ambition de la proposition faite par l'association des « Amis de Marcel Rudloff » (<http://www.marcel-rudloff-tolerance.com/>) est de permettre aux enseignants et

personnels de vie scolaire sensibles à cette question de développer, avec les élèves qui leur sont confiés, leur réflexion sur la place accordée, dans et autour de l'École, à la recherche d'un « mieux vivre ensemble ».

Mode de participation

« Mieux vivre ensemble, c'est d'abord bien se connaître mutuellement, et accepter l'autre dans sa différence ».

Voilà le thème qui pourra être traité à l'école, au collège, mais également au lycée, sous diverses formes, laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques. Il pourra s'agir de productions collectives ou individuelles, réalisées aussi bien dans le cadre de la classe qu'en dehors. Ainsi, dans les lycées généraux, technologiques et professionnels, elles trouveraient tout naturellement leur place aussi bien durant les séances d'éducation civique, juridique et sociale, que dans le cadre des activités des conseils de la vie lycéenne (CVL). Des projets menés par vos équipes, dans le cadre du Mois de l'Autre, pourraient être également ainsi valorisés.

Les travaux effectués pourront se traduire par la réalisation d'une vidéo, par la rédaction d'un texte individuel ou collectif, voire par la présentation de toute autre production, artistique par exemple, venant illustrer le thème du concours. De même, les actions remarquables allant dans le sens de l'objectif pourront également être proposées par l'intermédiaire de la fiche d'inscription accompagnée de tout document qui pourrait éclairer le jury.

Le jury

Réuni durant la seconde quinzaine de mai 2017, le jury sera composé de représentants de l'association des « Amis de Marcel Rudloff » et de représentants de l'autorité académique. Il sera coprésidé par la Rectrice et le Président de l'association, ou leurs représentants.

Divers prix ont récompensé en 2016 les meilleures productions des écoles, collèges et lycées, pour une valeur globale de 2000 euros. A cette fin, l'association bénéficie du soutien des deux conseils départementaux et du conseil régional.

Le calendrier

Les productions réalisées et les documents seront transmis au rectorat – cellule vie scolaire – du **10 avril au 15 mai 2017**, directement par les principaux des collèges et les proviseurs des lycées, et sous couvert des inspecteurs de l'Education nationale pour les écoles élémentaires.

J'invite les communautés scolaires des écoles et des établissements du second degré à s'engager dans cette opération qui se situe au cœur des préoccupations de notre académie.



Sophie Béjean
Rectrice de l'académie de Strasbourg,
Chancelière des universités d'Alsace